



Séance du 11 mars 2026

Membres en exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame PIEJOUJAC Michèle à la Salle du Conseil Municipal

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Madame BONHOMME Isabelle, Monsieur DENISET Marc

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur MOURGUES Maxime

Secrétaire de séance : Monsieur DENISET Marc

Objet: Programmation de travaux de l'ONF sur 2026 - Forêt sectionale de Villeneuve - DE_2026_002

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire en 2026 de programmer des travaux en forêt sectionale de Villeneuve.

Le montant estimatif du programme 2026 présenté par l'Office National des Forêts - Agence de Lozère est de **25 430,00 € HT**.

Il s'agit des opérations suivantes :

Travaux sylvicoles subventionnables

- travaux préalables à la plantation : confection de potets
- fourniture de plants de pin sylvestre
- protection contre la gibier : fourniture de protections individuelles
- régénération par plantation : mise en place des plants

Localisation : 18.u

Montant : 14 310,00 € HT

Travaux sylvicoles subventionnables

- travaux préalables à la plantation : confection de potets
- fourniture de plants de pin sylvestre
- protection contre la gibier : fourniture de protections individuelles
- régénération par plantation : mise en place des plants

Localisation : 17.u

Montant : 2 490,00 € HT

Travaux d'infrastructure

Réseau de desserte : entretien des lisières

Localisation : piste forestière de combelonge et piste forestière du relais

Travaux d'entretien de route en terrain naturel et reprise coupe d'eau et évacuation

Localisation : piste parcelle 3 et 5, piste parcelle 8, 10, 12.

Montant : 5 950,00 € HT

Travaux sylvicoles subventionnables

Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage

Localisation : 7.u

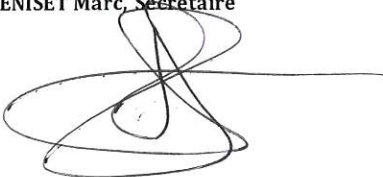
Montant : 2 680,00 € HT

TOTAL : 25 430,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Donne son avis favorable** pour la totalité des travaux.
- **Inscrit** la somme correspondante au budget 2026, soit **25 430,00 € HT**.
- **Sollicite** le Conseil Départemental de la Lozère pour l'octroi d'une aide au taux minimum possible (dans la limite de 50%) sur les natures de travaux éligibles, au titre des mesures d'aide en faveur des forêts des collectivités.
- **Demande** à l'Office National des Forêts de proposer son devis pour l'assistance technique à donneur d'ordre, la maîtrise d'œuvre ou la réalisation des travaux.
- **Donne le pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à leur exécution.

Pour extrait certifié conforme,
Mr DENISET Marc, Secrétaire



Pour extrait certifié conforme,
Mme PIEJOUJAC Michèle, 1ère adjointe



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.